

# Du droit à la différence

Dans une société plurielle, traversée par de multiples courants de pensée attisés par la facilité de l'internet, nous voyons fleurir une quantité de revendications à la différence, qu'elle soit physique, religieuse, sexuelle ou philosophique. La mobilité et l'ouverture de certaines frontières ont, quant à elles, permis à la population suisse d'augmenter malgré la baisse de la natalité, en accélérant la formation d'une société multiculturelle.

Pierre-Alain Porret, président du SAEN



Le Plan d'études romand (PER), rédigé au début du XXI<sup>e</sup> siècle, est arrivé à point nommé pour accompagner une réforme en profondeur de l'école, laquelle ne pouvait pas rester uniquement spectatrice d'un tel bouleversement. Début novembre, un colloque de la CIIP a réuni à Fribourg des représentant-es de tous les cantons pour débattre sur le thème de la Formation Générale (FGE), en particulier dans l'optique du «vivre ensemble» et de «l'exercice de la démocratie».

On y a souligné que le «vivre ensemble» s'était bien développé dans les classes romandes. En effet, c'est une excellente occasion pour permettre à nos élèves, toutes et tous tellement différent-es, d'apprendre à se connaître mieux, à se respecter et à grandir collectivement en diminuant les tensions. De nombreuses actions sont ainsi entreprises régulièrement pour développer de meilleures compétences relationnelles chez les élèves. «L'exercice de la démocratie» semble, lui, plus difficile à mettre en œuvre. Il faut souligner que cela exige que l'enseignement s'affranchisse quelque peu de la logique cloisonnée des branches scolaires afin de construire des projets transversaux et participatifs. Il s'agit d'apprendre à concevoir la formation sur un mode plus global, et cela implique d'accorder aux enseignant-es une certaine liberté de manœuvre, du temps, des moyens et des formations spécifiques.

## Tous différents, et tous pareils...

La reconnaissance de la différence permet à l'individu de se reconnaître lui-même, puis de considérer l'altérité de ses

proches en acceptant toute la richesse qu'apporte la diversité. Dans cette optique, la population suisse, en se métissant de plus en plus, ne peut que se fortifier et gagner en compétitivité. L'exemple de l'équipe nationale de football n'en est qu'un parmi d'autres. Toutefois, particulièrement chez les jeunes, le besoin d'appartenance à un groupe est aussi un puissant moteur de motivation. L'éloge de la différence doit donc être complété par la prise en compte des ressemblances, par la recherche de valeurs communes et l'élaboration de projets collectifs. Philippe Meirieu, de passage à Delémont pour le congrès du SEJ cet automne, a su nous le rappeler avec force.

Ce subtil mais puissant équilibre a fait la force de la Suisse moderne qui a décidé dès 1848<sup>1</sup> de donner la parole à chacun-e par le biais de la démocratie directe, tout en créant un système où les élu-es des différents parlements communaux, cantonaux et fédéraux sont obligé-es de travailler constamment, toutes et tous ensemble, à rechercher des compromis pour gouverner.

Et si, réalisant l'importance catégorique de ce constat pour notre société, nos autorités faisaient de la FGE la branche principale à l'horaire scolaire? Peut-être que les défis du futur nous y amèneront un jour...



<sup>1</sup> Et non pas 1291, n'en déplaise à certain-es!

# Le DEF présente son plan d'éducation numérique

Le 26 novembre, accompagnée par les chefs de service de l'enseignement obligatoire (SEO), des formations postobligatoires (SFPO) et de celui de l'office de l'informatique scolaire (OISO), la cheffe de département présentait à la presse le rapport tout récemment adressé au Grand Conseil.

Pierre Graber

Il y a près de vingt ans, le canton de Neuchâtel avait adopté un premier plan d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles du canton. La mise en réseau des collèges, voire des classes, et la création du RPN<sup>1</sup> ont placé Neuchâtel en pointe dans le domaine. Le vote de 2001 s'est donc traduit par la mise en œuvre du projet ICT 01-04. À son échéance, un quart des 12 millions budgétés n'avait pas été dépensé et a *grosso modo* été alloué à son successeur pour les années 05-07.

Récemment, pressé-es par les milieux économiques, les politicien-nes se sont saisi-es du sujet et les autorités scolaires n'ont guère eu de choix. Compte tenu des faibles moyens du canton, le Conseil d'État demande ainsi au parlement d'allouer 24 millions (quand même!) pour le nouveau plan d'Éducation numérique<sup>2</sup> s'étendant de 2020 à 2025. La répartition est à peu près la suivante: 7 millions pour la scolarité obligatoire (à quoi s'ajoutent 4 millions à la charge des communes), 15 millions pour le secondaire II et près de 3 millions pour le Service de l'informatique de l'État (prestataire de services).

## Effet de manche?

Au moment de comparer les efforts produits dans les divers cantons, la tentation de réaliser ici ou là des coups d'éclat a été évoquée. Neuchâtel échappe évidemment au phénomène...

Même si c'est encore de la musique d'avenir, cela implique une mutation importante tant pour la scolarité obligatoire qu'au-delà. L'ajout de périodes d'éducation numérique de la 7e à la 10e année<sup>3</sup> représente ainsi un effort considérable. L'histoire encore récente incite toutefois à la prudence. En effet, à côté de la mise en place de référent-es dans les centres, très peu de moyens sont engagés pour espérer un véritable changement de paradigme. Cela pourrait rappeler l'incohérence vécue au cycle 3 lors de l'abandon de l'enseignement de l'informatique en demi-classe, avant sa disparition puisqu'elle devait être intégrée dans les autres branches...

L'éducation numérique ne se limite pas au travail avec l'ordinateur, cela a été heureusement illustré à l'occasion de la conférence de presse. Mais quand cet ou-



Mme Maire-Hefti suit les instructions d'Elias (fantasme de syndicaliste...)

til est indispensable (et ce sera souvent le cas), il faut que les conditions de son utilisation soient à la hauteur des intentions. Le mythe de l'habileté technique innée des nouvelles générations ayant vécu, comment accompagner chaque élève dans sa progression pour le conduire à la maîtrise de l'outil... si l'enseignant-e doit gérer une vingtaine d'élèves? Le nombre de postes de travail dans la salle n'est qu'un facteur; l'essentiel tient plutôt à la qualité de l'accompagnement des élèves, impossible avec un effectif complet.

Et puis, tout aussi important, comment faire pour que l'enseignant-e puisse «Donner envie d'acquérir des savoirs utiles pour agir dans un monde connecté» sans une formation conséquente l'amenant à sa propre maîtrise? Les 500'000 francs prévus pour la formation continue génèrent le scepticisme. Pour illustrer le fossé, c'est quatre fois moins que dans le projet ICT 01-04 aux ambitions pourtant moindres! C'est bien joli d'affirmer (à plusieurs reprises) qu'on veut «Soutenir les enseignant-es dans leur nouveau rôle». Mais à la lecture des montants engagés, cela ressemble bel et bien à un effet de manche!

<sup>1</sup> Réseau pédagogique neuchâtelois

<sup>2</sup> [www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032\\_Rapport\\_education\\_numerique.pdf](http://www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032_Rapport_education_numerique.pdf)

<sup>3</sup> Pas en 11e pour cause d'options

Cette tribune ne reflète pas une prise de position du syndicat ni de son comité. Elle ne fournit pas une formule clé en main à appliquer telle quelle, mais se veut une base de réflexion à un débat à poursuivre sur nos sites (Educateur / SAEN) pour que les progrès de l'évaluation au cycle 3 puissent être considérés comme un effet positif de la réforme.

# Vers une révolution de l'évaluation à l'école obligatoire neuchâteloise?

John Vuillaume

La rénovation du secondaire I (cycle 3) induit de profondes réflexions dans les esprits des collègues concerné-es. Il ne semble plus possible de gérer les nombreux·euses élèves décroché-es au niveau 1 en maintenant une évaluation sommative dépréciative pour celles et ceux dont les résultats scolaires sont démotivants.

L'idée d'un portfolio par branche et par élève, avec une évaluation certificative en fin d'année, fait son chemin. Le maître d'apprentissage ou la directrice de lycée en tireraient davantage profit que d'une moyenne arithmétique bien trop abstraite.

Dans cette optique, il semblerait utile et indispensable que le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) se charge d'élaborer un portfolio des compétences commun à tout le canton, standardisé quant aux objectifs,

mais personnalisé et individualisé quant au rythme de travail. Des outils existent<sup>1</sup> qui en permettraient la réalisation. Ce document cantonal devrait traduire les objectifs du plan d'études romand (PER) en un parcours d'apprentissage adapté au fonctionnement de l'école neuchâteloise. Il n'y a pas loin de la coupe aux lèvres: l'horizon d'un véritable enseignement différencié tout au long de la scolarité obligatoire n'a probablement jamais été aussi proche. Reste à faire sauter le verrou de l'évaluation!

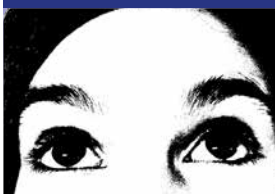
Le mur de Berlin que l'on croyait éternel est tombé il y a trente ans: pourquoi celui de l'évaluation sommative ne connaîtrait-il pas le même sort?

<sup>1</sup> dont au moins un logiciel gratuit et libre

## De la suite dans les idées...

Lors de la Journée syndicale, à la demande de nombreux·ses collègues, le SAEN a décidé d'organiser une soirée de réflexion à propos des recommandations du DEF sur les devoirs. Celle-ci aura lieu le **jeudi 16 janvier 2020**, à 19 h, à l'aula du collège des Coteaux à Peseux. (pap/pg)

## la vigie



### Amertume

L'enseignant·e formé·e à l'École normale de Neuchâtel à la fin du XXe siècle subit une retenue salariale de 15% s'il lui vient l'idée d'enseigner dans un autre cycle que celui mentionné sur son titre. Pour parer à cette infortune, notre canton et ses voisins romands prescrivent une formation initiale ou complémentaire, très intense. De fait, c'est inaccessible si le salaire est le seul de la famille, à moins de bénéficier d'un héritage opportun!

Cette pratique interpelle, sachant qu'il est fréquent que des personnes non formées soient engagées. En effet, selon les degrés et les cercles scolaires, les diplômé-es ne se bousculent pas au portillon lorsqu'un poste est mis au concours. Que faut-il privilégier? Les compétences d'enseignant·es incomplètement titré·es mais pratiquant depuis des années, maîtrisant la gestion de classe, les pratiques d'évaluation par compétences et les relations avec les parents? Ou la possible fragilité d'individus dépourvus de pratique pédagogique, mais volontaires? Que l'on choisisse l'un ou l'autre, le traitement sera le même, à quelques centaines de francs près. Et la pastille est amère, difficile à avaler.